

Note d'orientation pour les équipes nationales des Nations Unies :

Engagement constructif avec les jeunes personnes handicapées



Décembre 2023

Table des matières

Remerciements	3
Acronymes	4
1. Introduction	5
2. Les jeunes personnes handicapées	6
3. Qu'est-ce qu'un engagement constructif des jeunes ?	9
4. Considérations générales pour un engagement constructif	11
5. Planification et préparation	13
6. Stratégies d'engagement	16
7. Suivi et évaluation	20

Remerciements

La présente note d'orientation a été élaborée en tant que document d'accompagnement au rapport « **Croire au meilleur : Façonner l'avenir grâce à l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées** » (**Shaping the future through the meaningful engagement of young persons with disabilities**), dans le cadre de « Youth2030 » ou Jeunesse2030, à savoir la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse lancée par le Secrétaire général en 2018. Il est à rappeler que cette note d'orientation constitue une partie des documents de connaissance et de la boîte à outils de Jeunesse2030 et est en harmonie avec ces documents.

L'élaboration et la coordination de ce rapport ont été chapeautées par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le groupe de travail conjoint Jeunesse2030 et leur équipe de travail sur les jeunes personnes handicapées. Cette équipe de travail comprend des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Département de la stratégie de gestion, des politiques et de la conformité (DMSPC), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires du Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées (UNPRPD), du Comité de la jeunesse de l'Alliance internationale pour le handicap (IDA) et du Réseau mondial des jeunes personnes handicapées (GNYPWD).

Ce processus pilotait par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse : l'équipe dirigeante était composée de Manuela Rubianogroot Arias (Point focal pour l'inclusion du handicap et le genre), Marija Vasileva-Blazev (Conseillère spéciale) et Sudha Balakrishnan (Responsable de l'équipe « Youth2030 »). La publication a fait l'objet d'une recherche et d'une rédaction effectuée par le Center for Inclusive Policy (CIP). L'équipe de recherche se composait d'Alberto Vásquez Encalada, Daniel Mont, María Antonella Pereira, Jaclyn Lourdes Yap, Maia Bagrationi et Maia Tsuladze. Sabitri Dahal, Stephanie Willman Bordat, Saida Kouzzi et Silvana Queija de la Sotta ont apporté un soutien supplémentaire à la recherche.

Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le groupe de travail conjoint Jeunesse2030 et leur équipe de travail sur les jeunes personnes handicapées souhaitent remercier tous les répondants à l'enquête, les participants aux groupes de discussion, les personnes interrogées et les membres d'organisations de jeunesse, d'organisations de personnes handicapées, de gouvernements, d'équipes nationales de l'ONU et d'experts pour leurs précieuses contributions, leurs retours d'information et leurs apports.

Acronymes

ACP	Analyse Commune de Pays
CDE	Convention sur les droits de l'enfant
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
ICP	Indicateur clé de performance
LGBTQI+	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes. Le « plus » est utilisé pour signifier toutes les identités de genre et les orientations sexuelles qui ne sont pas spécifiquement couvertes par les cinq autres initiales.
OPH	Organisation des personnes handicapées
ODD	Objectif de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PTC	Plan de travail conjoint
UNCT	Équipes de pays des Nations Unies
UNDIS	Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des Personnes handicapées
UNEG	Groupe d'évaluation des Nations Unies
UNSDCF	Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies
YPS	Jeunesse, paix et sécurité

1. Introduction

La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Youth2030 ou Jeunesse2030) et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (UNDIS) sont des cadres essentiels qui guident l'engagement des Nations Unies à « ne laisser personne de côté ». La Stratégie Jeunesse2030 vise à renforcer l'engagement des jeunes dans tous les domaines d'activité de l'ONU. Parallèlement, l'UNDIS promeut l'inclusion du handicap ainsi que la participation active des personnes handicapées dans toutes les actions de l'Organisation. Avec le plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP), ces stratégies créent des synergies solides qui enrichissent l'approche intersectionnelle des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de développement, de paix et de sécurité. Ces synergies renforcent l'engagement des Nations Unies en faveur de l'autonomisation des jeunes, de l'intégration des personnes handicapées et de l'égalité des sexes, en consolidant les pratiques inclusives dans l'ensemble de ses activités.

L'engagement constructif des jeunes personnes handicapées est au cœur de la réussite de Jeunesse2030 et de l'UNDIS. Il est également essentiel pour réaliser l'Agenda 2030 et concrétiser la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Cette dernière prescrit la consultation étroite et la participation active des personnes handicapées, les reconnaissant non seulement comme des bénéficiaires passifs mais comme des parties prenantes clés dans l'élaboration de politiques inclusives. Les points de vue unique des jeunes personnes handicapées sont essentiels pour trouver des solutions qui s'alignent sur les expériences et qui répondent aux besoins du monde réel, afin de promouvoir l'égalité et de renforcer l'efficacité des politiques.

Quel est l'objectif de cette note d'orientation ?

La présente note d'orientation vise à soutenir les équipes nationales des Nations Unies dans le renforcement de leur engagement auprès des jeunes personnes handicapées. Elle présente des stratégies permettant de créer des environnements inclusifs et de s'assurer que les perspectives des jeunes personnes handicapées sont respectées et sérieusement prises en compte. En effet, l'objectif consiste à faciliter leur participation significative à l'élaboration des décisions à tous les niveaux, contribuant ainsi à un avenir plus inclusif et durable.

À qui s'adresse la note d'orientation ?

La note d'orientation vise à aider l'ensemble du personnel des Nations Unies au sein des équipes nationales, qu'il travaille dans le domaine des droits de l'homme, du développement durable, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité ou des fonctions opérationnelles, à s'engager de manière constructive avec les jeunes personnes handicapées, à partir de la planification et de la conception jusqu'à la mise en œuvre, le suivi en passant par l'évaluation.

Comment utiliser cette note d'orientation ?

La note d'orientation offre des stratégies et des outils fondamentaux afin de s'engager de manière constructive avec les jeunes personnes handicapées. Elle fait partie des documents de connaissance et de la boîte à outils Jeunesse2030 et s'aligne sur eux.

Cette note d'orientation est à utiliser conjointement avec les documents suivants :

- ▶ [Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies \(Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams\)](#)
- ▶ [Orientations de l'UNESCO pour un engagement constructif des jeunes \(UNESCO Guidance for Meaningful Youth Engagement\)](#)
- ▶ [UNDIS, Lignes directrices pour la consultation des personnes handicapées](#)
- ▶ [UNICEF, "PRENEZ-NOUS AU SERIEUX ! L'implication des enfants handicapés aux décisions qui affectent leurs vies"](#)
- ▶ [Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, l'UNFPA, l'équipe de travail Jeunesse2030 sur les jeunes personnes handicapées, et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire : Liste de vérification pour garantir l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans l'action humanitaire \(Checklist to ensure the meaningful engagement of young persons with disabilities in humanitarian action\)](#)

2. Les jeunes personnes handicapées

Qui sont les jeunes personnes handicapées ?

Le handicap est un concept en constante évolution qui résulte de l'interaction entre des personnes présentant des déficiences et des barrières comportementales et environnementales. Les personnes handicapées sont celles qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables qui, en interaction avec diverses barrières, qui peuvent entraver leur participation pleine et effective à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Les définitions du handicap peuvent varier d'un pays à l'autre, mais les organismes des Nations Unies devraient adhérer à la définition fournie dans le présent document.

Les Nations Unies définissent les « jeunes » comme des individus âgés de 15 à 24 ans. Cependant, il n'existe pas de définition universellement acceptée. De même, les organismes des Nations Unies et les équipes nationales peuvent adapter leur définition en fonction du contexte national ou régional de leurs opérations.¹

En dépit de l'augmentation des données standardisées sur le handicap chez les enfants et les adultes handicapés, il existe un manque de données sur les jeunes personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans. Le taux de prévalence du handicap chez les jeunes de 15 à 24 ans dans 46 pays est estimée entre moins de 1 % et 8 %. La moyenne, pondérée par la population des pays, est d'environ 2 %, avec des taux similaires entre les jeunes hommes et les jeunes femmes, toutefois avec une prévalence médiane plus élevée chez les jeunes hommes. En outre, il convient de noter que cette population est diversifiée et comprend des personnes présentant différents degrés de handicap, qui sont souvent confrontées à plusieurs types d'obstacles.



¹ Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, Youth2030, p.4.

Concepts fondamentaux

Le modèle médical du handicap : Cette approche considère les personnes handicapées comme des malades ou des sujets à rééduquer. Elle conditionne la participation à la réadaptation ou à la « réparation », au respect des normes sociales et à la réinsertion dans la société.²

Le modèle caritatif du handicap : Cette approche considère les personnes handicapées comme des objets de bienveillance incapables de prendre soin d'elles-mêmes. Elle conditionne la participation à l'obtention d'une « aide » ou d'une charité.³

Le modèle du handicap fondé sur les droits de l'homme : Cette approche perçoit les personnes handicapées comme des titulaires de droits égaux à ceux de toute autre personne. Elle se démarque des modèles caritatifs et médicaux du handicap, embrasse la diversité humaine et appelle à l'élimination de tous les obstacles à la participation.⁴

Accessibilité : Ce principe qui vise à garantir que l'environnement physique, les transports, l'information, les communications et les services permettent l'accès ainsi que la participation des personnes handicapées et des personnes ayant d'autres besoins d'accès, sur la base de l'égalité avec les autres.

Aménagement raisonnable : Il s'agit des modifications et des ajustements nécessaires et appropriés, n'imposant pas de charge disproportionnée ou induue, lorsque cela est nécessaire dans un cas particulier, pour garantir aux personnes handicapées la jouissance et l'exercice de leurs droits humains sur la base de l'égalité avec les autres.⁵

Intersectionnalité : Il s'agit à la fois un concept et un outil pratique qui reconnaît les façons complexes dont les facteurs sociaux se chevauchent et, dans des scénarios négatifs, peuvent créer des expériences aggravantes de discrimination et des formes concomitantes d'oppression fondées sur deux ou plusieurs motifs.⁶

Comprendre les défis auxquels sont confrontés les jeunes personnes handicapées

Les jeunes personnes handicapées sont confrontées à de nombreux défis, allant de la stigmatisation et de la discrimination sociétales aux obstacles à l'accessibilité, qui entravent leur participation à la vie communautaire, à l'éducation et à l'emploi. L'interaction entre les jeunes et le handicap amplifie souvent leur expérience de l'exclusion et de la marginalisation. Leur vie est en outre façonnée par de multiples facteurs, notamment le sexe, la race, le statut socio-économique et le contexte culturel. Une approche intersectionnelle permet de comprendre ces complexités et les interactions nuancées entre ces facteurs.

Le handicap est souvent lié à des disparités socio-économiques, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Par exemple, 29 % des jeunes personnes handicapées n'ont jamais été scolarisées, contre seulement 6 % de leurs pairs non handicapées. Cette disparité en matière d'éducation est encore plus prononcée pour les jeunes femmes handicapées, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales. En ce qui concerne l'emploi, les jeunes personnes handicapées accusent

² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Policy Guidelines for Inclusive Sustainable Development Goals, Foundations, 2020.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ CDPH, Article 2.

⁶ Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, Guidance Note on Intersectionality, Racial Discrimination & Protection of Minorities, 2022.

un retard de 13 points de pourcentage. Elles sont plus enclines à travailler à leur compte, probablement en raison des obstacles rencontrés sur le marché du travail. Leurs chances d'être à la fois non scolarisés et sans emploi sont deux fois plus élevées que celles de leurs pairs non handicapés, une disparité qui est encore plus prononcée auprès des jeunes femmes handicapées dans les pays à faible revenu.

En matière de plaidoyer, les jeunes personnes handicapées sont confrontées à des obstacles considérables, dont beaucoup sont liés à des dynamiques de pouvoir bien ancrées et à des préjugés systémiques. Ces obstacles comprennent les préjugés sociétaux et culturels, ainsi que l'absence d'une application cohérente de l'approche intersectionnelle dans les politiques et les programmes. Les effets durables du colonialisme, qui continuent de favoriser les déséquilibres de pouvoir et la discrimination dans les espaces de plaidoyer, qui privilégient les dirigeants blancs du Nord de la planète ayant une formation académique traditionnellement estimée, ne font qu'aggraver ces défis. D'autres défis concernent le symbolisme, l'accessibilité limitée, la représentation insuffisante et le manque de ressources pour les initiatives menées par les jeunes. L'absence d'espaces dédiés aux organisations des jeunes et d'environnements sûrs et dirigés par des jeunes, ainsi que les restrictions juridiques et politiques persistantes, ne font qu'exacerber ces obstacles.

Le rôle des équipes de pays des Nations Unies

L'engagement des Nations Unies envers les jeunes personnes handicapées est évident dans ses cadres fondamentaux. La stratégie de l'ONU pour la jeunesse (Jeunesse2030), la première du genre de la part de l'ONU, cherche à amplifier les voix des jeunes, y compris celles des jeunes marginalisés tels que les jeunes personnes handicapées. L'UNDIS renforce davantage les efforts de l'ONU, en veillant à ce que l'inclusion des personnes handicapées imprègne tous les aspects de sa mission, des droits de l'homme à la paix, à la sécurité et au développement. La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) mettent l'accent sur l'égalité des droits et la pleine participation. L'Agenda 2030, avec ses Objectifs de développement durable (ODD), souligne l'importance d'un développement intégrant le handicap.

Dans ce contexte, les équipes de pays des Nations Unies jouent un rôle crucial pour relever les défis auxquels les jeunes personnes handicapées font face en défendant leurs droits, en promouvant des politiques d'intégration et en mettant en œuvre des programmes visant à supprimer les obstacles à la participation. Les équipes nationales des Nations Unies peuvent travailler en collaboration avec les gouvernements, la société civile, les organisations de personnes handicapées (OPH) et d'autres parties prenantes afin de promouvoir une approche du handicap fondée sur les droits, en mettant l'accent sur l'autonomisation, l'égalité des chances et la non-discrimination.

L'engagement constructif des jeunes personnes handicapées est vital pour le travail des Nations Unies. Les jeunes personnes handicapées ont des opinions et une expertise diverses sur des sujets allant du changement climatique à l'emploi et à la santé mentale. Leurs points de vue et leurs expériences offrent une compréhension nuancée des défis qu'elles rencontrent, facilitant ainsi le développement de solutions adaptées à leurs besoins uniques. Un tel engagement garantit que leur voix soit entendue et valorisée, tout en libérant leur potentiel et en renforçant le succès des interventions. En outre, l'implication des jeunes personnes handicapées garantit que les programmes des Nations Unies restent pertinents et adaptables. En faisant appel à ce groupe de futurs dirigeants, les Nations Unies soutiennent leur mission d'intégration et restent à l'écoute des demandes sociétales en constante évolution. La participation est un droit humain fondamental et l'implication constructive des jeunes est cruciale pour faire respecter ce principe.



3. Qu'est-ce qu'un engagement constructif des jeunes ?

Un engagement constructif des jeunes signifie l'inclusion active et réelle des jeunes dans les processus de prise de décision qui les concernent et concernent leurs communautés. Il ne s'agit pas simplement de donner une voix aux jeunes, mais de reconnaître leur leadership et de valoriser et d'intégrer leurs idées, expériences et perspectives dans les décisions politiques, programmatiques et institutionnelles. Ceci implique une approche multidimensionnelle comprenant le partage d'informations, le dialogue, le respect mutuel, la prise de décision partagée et la redevabilité.

Principes directeurs pour un engagement constructif des jeunes⁷

**Mandat
institutionnel**

**Sécurité et respect
des droits**

Désigné

Doté de ressources

**Transparent,
accessible et
volontaire**

Informatif

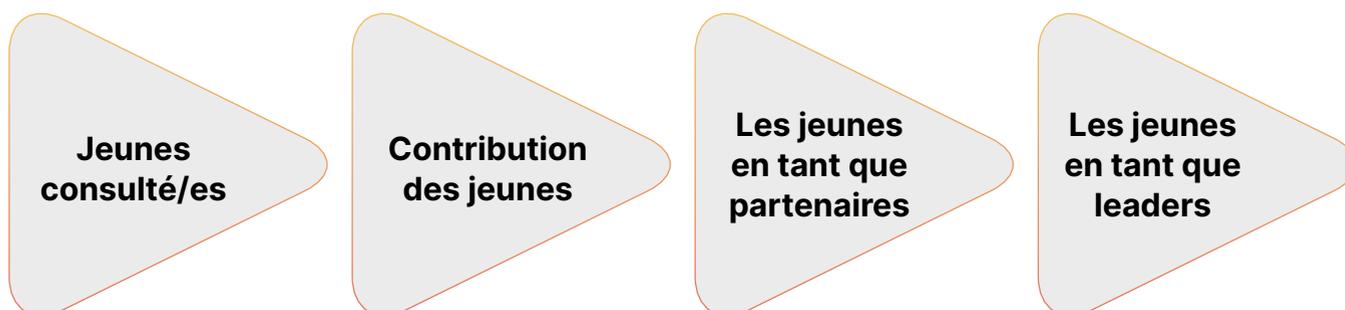
**Reddition de comptes
réciproque**

**Diversité et
inclusion**

**Les jeunes en tant que
partenaires**

Le degré d'engagement des jeunes peut prendre plusieurs formes : ⁸

- ◆ Dans une approche **consultative**, les jeunes sont invités à partager leurs points de vue et leurs idées. Ainsi, les jeunes jouissent de la possibilité d'influencer les procédures sans pour autant exercer un contrôle direct sur les résultats.
- ◆ Lorsque les jeunes **contribuent**, ils jouent un rôle plus défini dans certains aspects d'un projet ou d'une initiative, à l'instar de la planification ou la mise en œuvre, mais ils ne conservent pas un contrôle total sur les résultats.
- ◆ Dans un modèle de **partenariat**, les jeunes participent activement à toutes les étapes de la prise de décision, de la planification en arrivant à l'évaluation.
- ◆ Enfin, lorsque les jeunes agissent en tant que **leaders**, ils dirigent le processus du début à la fin, et ce, en déterminant les préoccupations et en contrôlant à la fois le processus et les résultats.



Les différentes étapes ou aspects d'un programme ou d'un projet peuvent présenter des degrés d'engagement variables. Cependant, les Nations Unies ont à la fois la possibilité et la responsabilité de s'efforcer d'atteindre les niveaux les plus élevés de participation constructive des jeunes. Le risque de symbolisme diminue en s'assurant que les jeunes participent à chaque phase de la prise de décision.

La Coalition des jeunes pour les droits sexuels et reproductifs, le Réseau mondial des jeunes personnes handicapées et l'UNFPA ont produit un ► **Manifeste sur l'engagement constructif des jeunes pour les jeunes personnes handicapées**, qui comprend une série de principes et de recommandations pour soutenir leur engagement constructif.

4. Considérations générales pour un engagement constructif

Certains principes fondamentaux doivent être respectés pour que toute initiative d'engagement soit significative et efficace. Cette section examine les considérations clés qui garantissent que les interactions sont respectueuses, inclusives et adaptées aux besoins spécifiques des jeunes personnes handicapées.

Reconnaître et valoriser les capacités des jeunes

Les jeunes personnes handicapées ont une expérience directe sur les questions relatives à tous les piliers de travail des Nations Unies : droits de l'homme, développement, paix et sécurité. Leurs points de vue sont importants au-delà des programmes sur le handicap en tant que tels, mais aussi pour améliorer la qualité de tous les domaines programmatiques. Ce sont des experts, des leaders, des représentants, des professionnels, des chercheurs, des entrepreneurs et des voix influentes au sein de l'opinion publique. En effet, elles apportent créativité, résilience, innovation et expertise numérique. Reconnaître et valoriser leur expertise enrichit les initiatives des Nations Unies et favorise un dialogue mondial plus inclusif et représentatif.

Respect des droits et de la dignité des jeunes personnes handicapées

Tout engagement devrait commencer par un dévouement inébranlable au respect des droits et de la dignité des jeunes personnes handicapées. L'adoption du modèle des droits de l'homme en matière de handicap est fondamentale pour tout dialogue ou collaboration digne de ce nom. Ceci signifie qu'il faut reconnaître les personnes handicapées comme des détenteurs de droits, dotés d'une capacité d'action et de droits égaux, tout en s'éloignant des approches caritatives et médicales. Les équipes de pays des Nations Unies doivent être dotées des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour garantir un engagement constructif.

Promouvoir la diversité et l'inclusion

Adopter la diversité va au-delà de la simple reconnaissance des différences. Elle implique de rechercher activement des perspectives variées et de veiller à ce que toutes les voix soient entendues et valorisées, en particulier celles des groupes marginalisés et sous-représentés, tels que les minorités ethniques et raciales, les personnes LGBTQI+, les migrants et les réfugiés, ainsi que les personnes ayant de handicaps intellectuels, de handicaps psychosociaux, les personnes sourdes et aveugles, les personnes ayant de l'albinisme et les personnes de petite taille, parmi d'autres. Une approche inclusive favorise une vision plus riche et plus holistique des questions en jeu, qui profite à tous, et pas seulement aux groupes marginalisés eux-mêmes.

Offrir un environnement sécurisé et favorable

La sécurité et la protection sont des principes clés pour un engagement constructif des jeunes. Les jeunes personnes handicapées doivent pouvoir exprimer leurs opinions sans craindre la discrimination, les moqueries, les représailles, les abus ou l'exploitation. Les équipes des Nations Unies dans les pays

doivent adhérer au principe « Ne pas nuire », en garantissant la confidentialité, en gérant la dynamique du pouvoir et en offrant des ressources de soutien, telles qu'une assistance psychosociale en cas de détresse émotionnelle. Il est essentiel d'être conscient de la langue, de la dynamique de l'âge et du sexe et des risques potentiels, tout en rappelant aux participants de ne partager que ce avec quoi ils se sentent à l'aise.⁹ Les animateurs doivent être formés à la manière de soutenir efficacement la participation des jeunes personnes handicapées.

Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a mis au point une formation en ligne adaptée aux jeunes sur la prévention de l'abus d'autorité, de la discrimination, du harcèlement, (y compris le harcèlement sexuel) et de l'exploitation et des abus sexuels, dans le contexte de l'engagement des jeunes au sein de l'ONU. Tous les organismes de l'ONU sont encouragés à partager cette formation avec leurs partenaires, et en particulier avec les jeunes avec lesquels ils collaborent :

► www.un.org/youthenvoy/engaging-safely-at-the-un/

Pour apprendre davantage sur le langage adapté aux personnes handicapées, veuillez lire les

► [Lignes directrices pour l'inclusion du handicap dans les communications.](#)

Garantir un engagement éthique et durable

Pour garantir que les jeunes personnes handicapées puissent participer d'une manière ayant un impact, éthique et durable, des normes spécifiques doivent être respectées. Faute de quoi, elles risquent d'être exploitées, mises en danger ou d'être privées de la possibilité d'exprimer leur opinion. La participation doit toujours être volontaire et les jeunes personnes handicapées doivent recevoir des informations complètes, accessibles, adaptées à leur handicap et à leur âge. La participation doit être inclusive, pertinente, adaptée aux exigences du handicap et de l'âge et sensible aux risques. Il est essentiel de s'engager à assurer le suivi et l'évaluation.

Adapter les stratégies d'engagement aux différentes parties intéressées

Reconnaissant qu'une approche unique est rarement efficace, il est essentiel de personnaliser les stratégies aux préférences et aux exigences des différents groupes. Ceci permet de garantir que chaque participant trouve son engagement pertinent et efficace. L'intégration de diverses stratégies peut renforcer l'engagement, d'autant plus que certaines personnes peuvent trouver certaines méthodes inintéressantes ou même peu stimulantes. Proposer des ateliers préparatoires peut être bénéfique, car certains jeunes personnes handicapées peuvent ne pas être bien familiarisées avec les opérations de l'ONU ou des aspects techniques spécifiques.

L'équipe de travail Jeunesse2030 sur les jeunes personnes handicapées et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire ont élaboré une ► [Liste de vérification pour garantir l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans l'action humanitaire](#), (en anglais), qui vise à fournir des conseils sur la manière de garantir une participation constructive des jeunes personnes handicapées dans les interventions humanitaires locales.

⁹ Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des Personnes handicapées, Lignes directrices sur la consultation des personnes handicapées, indicateur 5, 2021.

5. Planification et préparation

Un engagement efficace auprès des jeunes personnes handicapées nécessite une planification et une préparation inclusives et proactives. Cette section décrit les étapes clés nécessaires pour garantir des interactions fructueuses, depuis l'identification et la prise de contact avec ces personnes jusqu'à la mise en place de l'accessibilité et la définition d'objectifs clairs pour l'engagement

Identifier et approcher les jeunes personnes handicapées

La première étape pour parvenir à un engagement constructif consiste à identifier et à inviter activement les jeunes personnes handicapées à participer. Cette identification doit se faire en collaboration et en s'appuyant sur les réseaux des organisations locales de jeunesse, des OPH, des organisations dirigées par des femmes et d'autres organisations de la société civile qui peuvent déjà avoir des membres ou des contacts potentiels. Ensuite, les équipes de pays des Nations Unies devraient examiner les données disponibles et envisager de dresser une carte de la communauté afin d'identifier et de comprendre la situation des jeunes personnes handicapées. Il convient d'accorder la priorité à la sensibilisation des jeunes personnes handicapées issus de groupes marginalisés et sous-représentés, y compris les jeunes présentant tous types de handicaps - physique, intellectuel, sensoriel et psycho-social - ainsi que les personnes handicapées autochtones et les personnes handicapées issues de communautés minoritaires. Par conséquent, il faut utiliser les médias et les plateformes numériques pour amplifier la sensibilisation.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Scorecard for United Nations Country Teams (fiche de performance UNCT Jeunesse2030) : KPI 6.2.**
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : Indicateur 5. Consultation des organisations de personnes handicapées.
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées** : Section 1. Les personnes handicapées et les organisations qui les représentent.

Créer des espaces d'engagement inclusifs et spécifiques au handicap

Lorsque nous prévoyons de nous engager avec des jeunes personnes handicapées, il est important d'envisager des stratégies à la fois inclusives et spécifiques au handicap, qui pourraient être incluses dans le cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (CCDNU). Les cadres inclusifs permettent aux jeunes personnes handicapées de contribuer aux discussions générales et de s'engager avec d'autres jeunes, en veillant à ce que leurs points de vue soient pris en compte. D'autre part, les espaces spécifiques au handicap offrent aux jeunes personnes handicapées une plateforme pour discuter de questions qui leur sont propres et qui pourraient ne pas être pleinement abordées dans un environnement mixte. Le choix entre une participation séparée et une participation inclusive doit être fait avec les jeunes personnes handicapées, en veillant à ce qu'elles ne soient pas limitées à l'une en raison du manque d'accessibilité de l'autre.

Documents de référence clés à prendre en considération :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.2.1 Leadership and culture in UNCTs for meaningful youth engagement (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.1 Leadership et culture dans les équipes de pays des Nations Unies pour un engagement constructif des jeunes).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : Indicateur 5. Consultation des organisations de personnes handicapées.

Garantir l'accessibilité

L'accessibilité est une considération essentielle pour les rapports des équipes de pays des Nations Unies, tant dans le cadre de l'UNDIS que de Jeunesse2030. Pour impliquer efficacement les jeunes personnes handicapées dans la prise de décision et les discussions plus larges sur la jeunesse, l'accessibilité est primordiale. Cela va au-delà de l'accessibilité physique, car il inclut également l'information et la communication. En effet, l'utilisation de méthodes inclusives, telles que le langage des signes, l'écriture braille, les plateformes numériques accessibles et les formats faciles à lire, permet à chacun, quel que soit son handicap, de participer pleinement et d'exprimer son point de vue. Les équipes nationales des Nations Unies devraient prévoir un budget pour l'accessibilité et prendre des mesures proactives pour rendre toutes les interactions et tous les documents inclusifs dès le départ (y compris dans l'analyse commune de pays (ACP) et le cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (CCDNU)). Cette démarche permet de rationaliser l'engagement constructif tout au long du processus et témoigne d'un véritable engagement en faveur de l'inclusivité et du respect de chaque participant.

Documents de référence clés à prendre en considération :

- ▶ **Youth2030 Scorecard for United Nations Country Teams (fiche de performance UNCT Jeunesse2030):** KPIs 6.1 et 19.
- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams :** 2.2.1 Leadership and culture in UNCTs for meaningful youth engagement (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.1 Leadership et culture dans les équipes de pays des Nations Unies pour un engagement constructif des jeunes).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 6. Accessibilité des locaux et des hébergements de l'ONU.
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées :** Liste de contrôle des éléments à prendre en compte, par type de consultation.
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour l'inclusion du handicap dans les communications :** Créer un contenu accessible.

Fournir des aménagements raisonnables et de soutien

Même si l'accessibilité est prise en compte, certains jeunes personnes handicapées peuvent avoir besoin d'aménagements raisonnables, tels que des interprètes personnalisés, un soutien humain et une aide au transport, afin de s'engager sur le même pied d'égalité que les autres. Les équipes de pays des Nations Unies doivent budgétiser ces coûts d'aménagement et veiller à ce que les jeunes personnes handicapées reçoivent tout le soutien nécessaire pour participer aux espaces de plaidoyer et de prise de décision. Il ne faut pas oublier que les jeunes personnes handicapées sont souvent confrontées à une exclusion économique importante et à des coûts supplémentaires liés à leur handicap.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 6. Accessibilité des locaux et des hébergements de l'ONU.
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées** : Liste de contrôle des éléments à prendre en compte, par type de consultation.

Fixer des objectifs clairs pour l'engagement

Il est essentiel d'établir et de communiquer des objectifs bien déterminés pour l'engagement afin de garantir une harmonisation entre l'Équipe des Nations Unies dans le pays et les jeunes participants. Cette démarche permet d'orienter clairement les activités de l'engagement et de mesurer son efficacité. Au lieu d'imposer des lignes directrices, il est plus productif de collaborer avec les jeunes personnes handicapées, en créant des voies communes pour atteindre des objectifs partagés.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams**: 2.2.1 Leadership and culture in UNCTs for meaningful youth engagement (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.1 Leadership et culture au sein des équipes de pays des Nations Unies pour un engagement constructif des jeunes).



6. Stratégies d'engagement

Différentes stratégies peuvent être utilisées pour s'engager avec les jeunes personnes handicapées, en fonction du contexte et des objectifs de l'engagement. Cette section présente diverses approches visant à faciliter des interactions constructives et à permettre aux jeunes personnes handicapées de participer activement aux initiatives de l'équipe de pays des Nations Unies et d'en prendre la responsabilité.

Assurer une consultation étroite avec les jeunes personnes handicapées

Bien qu'il existe des formes d'engagement plus profondes, la consultation reste fondamentale. Il convient de veiller à ce que les consultations soient menées de manière responsable et transparente afin de prendre véritablement en compte et de mettre en œuvre leurs idées, en évitant le symbolisme qui pourrait donner aux jeunes l'impression de servir de simple justification à des plans existants. Pour enrichir l'impact de la consultation et parvenir à l'appropriation conjointe, les jeunes personnes handicapées devraient être activement impliquées dans la conception de ces processus de consultation.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.3.5 Youth engagement in design, monitoring, and review of in-country programmes (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.3.5 Engagement des jeunes dans la conception, le suivi et l'examen des programmes nationaux).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 5. Consultation avec les organisations de personnes handicapées.
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées.**

Promouvoir les possibilités de dialogue

Envisager d'établir des canaux réguliers en ligne et hors ligne pour des engagements directs entre les jeunes personnes handicapées et les membres du personnel, y compris les cadres supérieurs. Ces interactions continues peuvent contribuer à renforcer la compréhension mutuelle et la cohérence, mais également une culture d'inclusion et de participation au sein de l'Organisation.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.2.1 Leadership and culture in UNCTs for meaningful youth engagement (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.1 Leadership et culture au sein des équipes de pays des Nations Unies pour un engagement constructif des jeunes).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 1. Leadership.

Inviter les jeunes personnes handicapées aux structures de coordination et de conseil

Envisagez d'inviter de jeunes leaders handicapés à participer aux plateformes et aux structures de prise de décision au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies ou de votre organisme, telles que les commissions consultatives, les conseils, les comités et les groupes d'experts. Les jeunes personnes handicapées doivent être prises en considération dans toutes les plateformes, et pas seulement dans celles qui concernent le handicap ou les questions relatives à la jeunesse.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.2.2 Youth coordination architecture in UN Country Teams, and 2.3.6 In-country youth coordination mechanisms (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.2 Architecture de coordination des jeunes dans les équipes de pays des Nations Unies, et 2.3.6 Mécanismes de coordination des jeunes dans les pays).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 4. Mise en place et coordination.

Inviter les jeunes personnes handicapées aux structures des programmes et des projets

L'invitation des jeunes personnes handicapées dans les structures des programmes et des projets est un autre moyen stratégique de favoriser leur engagement effectif dans le processus de prise de décision. En participant activement aux comités de pilotage et aux autres structures de projet, les jeunes personnes handicapées peuvent influencer l'ordre du jour, plaider en faveur des aménagements nécessaires et veiller à ce que les programmes soient réellement inclusifs.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.2.1 (e) Meaningful youth engagement in UNCT-led projects and campaigns (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.1 (e) Engagement constructif des jeunes dans les projets et campagnes menés par l'équipe de pays des Nations Unies).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateurs 5. Consultation avec les organisations de personnes handicapées, et 8. Programmes conjoints.

Promouvoir les partenariats et les collaborations

Construire des partenariats avec des organisations dirigées et composées de jeunes personnes handicapées permet de remettre en question les dynamiques de pouvoir existantes, de donner plus de pouvoir aux jeunes personnes handicapées et de bâtir la confiance. Ces partenariats garantissent que le travail des Nations Unies soit ancré dans les expériences vécues par les personnes qu'elles visent à servir.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.3.5 Youth engagement in design, monitoring, and review of in-country programmes (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.3.5 Engagement des jeunes dans la conception, le suivi et l'examen des programmes nationaux).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 5. Consultation avec les organisations de personnes handicapées.
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées :** Section 4. Au-delà de la consultation : établir des partenariats.

Promouvoir le renforcement des capacités et formation

Il est primordial de faciliter les opportunités de développement des capacités pour les jeunes personnes handicapées. Ces possibilités peuvent comprendre des programmes de mentorat, de soutien par les pairs, de formations sur mesure, d'assistance technique, de ressources en matière d'accessibilité et de bourses d'études pour la poursuite des études. Le renforcement des capacités du personnel des Nations Unies, axé sur l'inclusion du handicap et l'engagement constructif des jeunes, garantit en outre la durabilité de ces possibilités de développement. La participation active des jeunes à la définition des priorités et des méthodologies est essentielle.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.2.3 Capacities for Youth2030 implementation in UN Country Teams and 2.4.2 UNCTs, youth and knowledge exchange (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.2.3 Capacités pour la mise en œuvre de Jeunesse2030 dans les équipes de pays des Nations Unies et 2.4.2 Les équipes de pays des Nations Unies, les jeunes et l'échange de connaissances).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : Indicateur 13 : Renforcement des capacités du personnel de l'ONU.

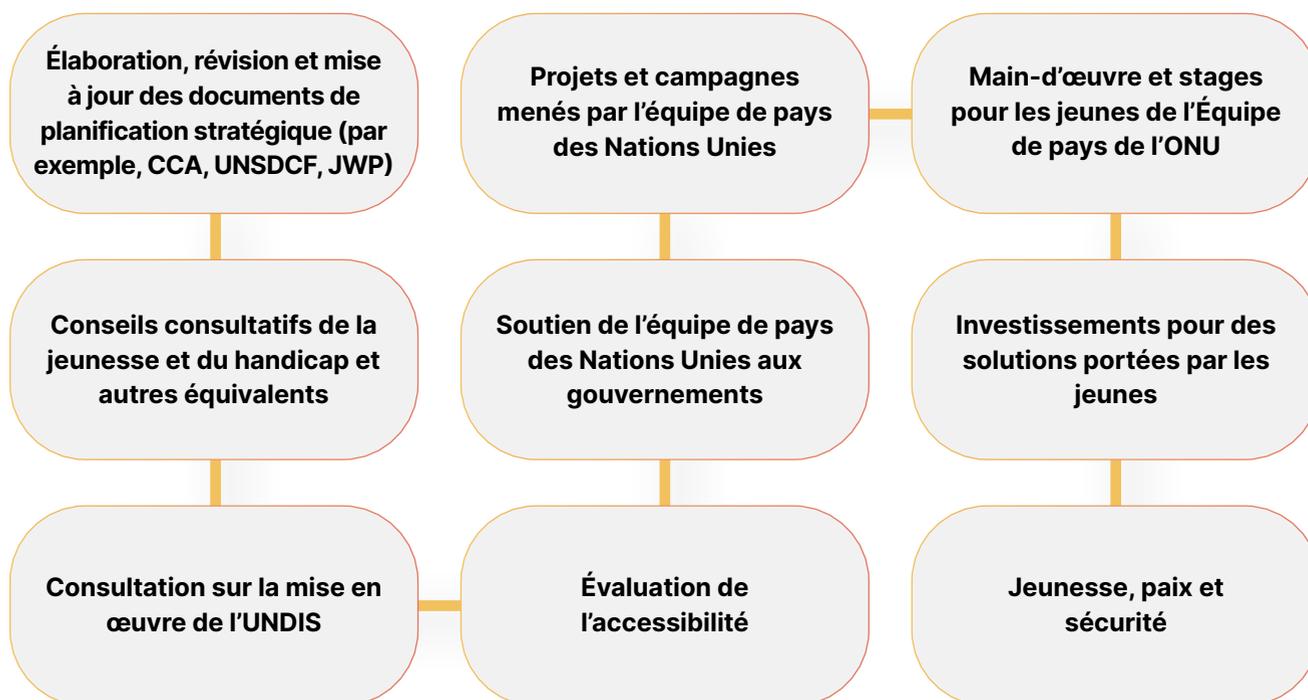
Soutenir les initiatives dirigées par des jeunes

Soutenir les jeunes personnes handicapées pour assumer des rôles actifs et des positions de leadership leur permet de se prendre en charge et de s'assurer qu'elles influencent les résultats de toute initiative. Ce soutien pourrait se traduire par l'accès à des plateformes leur permettant d'exprimer leurs opinions, des opportunités de s'engager directement avec les décideurs et les parties prenantes et par un financement direct pour mener à bien leurs propres initiatives. Les équipes nationales des Nations Unies devraient également s'efforcer d'embaucher de jeunes personnes handicapées dans le cadre de l'engagement de l'UNDIS en faveur de l'emploi inclusif, notamment par le biais de stages rémunérés.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.4.1 Investments in youth-led solutions, 2.2.4 Youth workforce in UN Country Teams, and 2.2.5 Fair and quality internships in UN Country Teams (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.4.1 Investissements dans des solutions dirigées par des jeunes, 2.2.4 Main-d'œuvre jeune dans les équipes de pays des Nations Unies et 2.2.5 Stages équitables et de qualité dans les équipes de pays des Nations Unies).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : Indicateur 12 : Emploi.

Exemples d'opportunités d'engagement constructif au sein des équipes de pays des Nations Unies



7. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation, y compris la collecte de commentaires et l'apport d'améliorations en fonction des résultats, constituent une dernière étape importante dans l'engagement constructif auprès des jeunes personnes handicapées.

Évaluer l'efficacité des stratégies d'engagement

Afin de garantir la durabilité et le succès des initiatives d'engagement, l'efficacité des stratégies employées doit être régulièrement évaluée. Pour ce faire, il convient de mesurer les résultats par rapport aux objectifs fixés et de comprendre l'impact de l'engagement sur les jeunes personnes handicapées.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams:** 2.1.1 Common Country Analysis contains a Youth Situational Analysis, and 2.1.5 Transparency of youth results in UN Country Teams (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.1.1 L'analyse commune de pays contient une analyse de la situation des jeunes et 2.1.5 Transparence des résultats des jeunes dans les équipes de pays des Nations Unies).
- ▶ Tableau de bord de la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies sur l'inclusion du handicap : indicateur 10. Suivi et évaluation.
- ▶ UNEG's **Guidance on Integrating Disability Inclusion in Evaluations and Reporting on the UNDIS Entity Accountability Framework Evaluation Indicator.** (Guide de l'UNEG sur l'intégration de l'inclusion du handicap dans les évaluations et les rapports sur l'indicateur d'évaluation du cadre de responsabilité de l'entité de l'UNDIS).

Recueillir les retours d'information des participants

Le retour d'information direct des jeunes personnes handicapées fournit des indications inestimables sur l'efficacité réelle des efforts d'engagement. Comprendre leurs expériences, leurs préférences et leurs difficultés permet aux équipes de pays des Nations Unies d'affiner les stratégies pour mieux répondre à leurs intérêts et à leurs besoins. Il convient de s'assurer que les méthodes de retour d'information et d'évaluation sont accessibles.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams :** .4.2 UNCTs, youth and knowledge exchange (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.4.2 Les équipes de pays des Nations Unies, les jeunes et l'échange de connaissances).
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées :** Étapes d'une consultation réussie.

Perfectionner et améliorer les processus d'engagement sur la base du retour d'information et des évaluations

L'amélioration continue est au cœur de l'engagement efficace. En intégrant les résultats du retour d'information et de l'évaluation, les processus d'engagement peuvent être améliorés, garantissant ainsi qu'ils demeurent pertinents, inclusifs et efficaces au fil du temps.

Documents de référence clés à prendre en compte :

- ▶ **Youth2030 Action Guide for United Nations Country Teams** : 2.4.2 UNCTs, youth and knowledge exchange (Guide d'action Jeunesse2030 pour les équipes de pays des Nations Unies : 2.4.2 Les équipes de pays des Nations Unies, les jeunes et l'échange de connaissances).
- ▶ **Lignes directrices de l'UNDIS pour la consultation des personnes handicapées** : étapes pour une consultation réussie.

YOUTH2030

